

SÉANCE DU 09 AVRIL 2024

5-13 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 : BUDGET ANNEXE EAU		
Nombre de conseillers :	Votes :	Numéro :
En exercice : 33 Présents : 27 Absents : 0 Procurations : 6	Pour : 24 Contre : 9 Abstentions : 0	5-13

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf avril à 19 h, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans le lieu habituel de ses séances en session ordinaire sous la présidence de Madame le Maire, Frédérique THIENNOT.

Date de la convocation : 27 mars 2024 pour respecter les 12 jours de délais de transmission des documents budgétaires (points 5-1 à 5-17 inclus) et 03 avril 2024

Présents : Frédérique THIENNOT - Alain ROCHET - Maryline DOUSSAT-VITAL - Michelle BARDOU - Fabrice BOCAHUT - Cécile POUCHELON - Eric PUJADE - Pauline QUINTANILHA - Jean-Luc LUPIERI - Michèle DUPUY - Gérard BORDIER - Martine-GUILLAUME - Patrice SANGARNE - Henri UNINSKI - Véronique PORTET - Michel RAULET - Sandrine AUDIBERT - Alain DAL PONTE - Annabelle CUMENGES - Audrey ABADIE - Jean-Christophe CID - Gérard LEGRAND - Anne LEBEAU - Clarisse CHABAL VIGNOLES - Françoise LAGREU CORBALAN - Xavier MALBREIL - Michèle GOULIER.

Procurations : Xavier FAURE à Alain ROCHET - Françoise PANCALDI à Eric PUJADE - Gilles BICHEYRE à Maryline DOUSSAT-VITAL - André TRIGANO à Françoise LAGREU CORBALAN - Jean GUICHOU à Clarisse CHABAL VIGNOLES - Daniel MEMAIN à Michèle GOULIER.

Secrétaire de séance : Henri UNINSKI.

Madame le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L.2312-1 et suivants ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M49,

Vu le compte administratif 2023 du budget annexe Eau et l'affectation des résultats décidée par le conseil municipal,

Considérant la tenue du débat d'orientations budgétaires lors du conseil municipal du 06 février 2024,

Vu l'avis de la commission finances, réunie le 18 mars 2024,

Vu le projet de budget primitif 2024,

Il est proposé au conseil municipal d'adopter le budget primitif 2024 du budget annexe EAU.

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

Article 1 : Adopte le budget primitif 2024 du budget annexe EAU de la commune de Pamiers, arrêté en recettes et en dépenses conformément au document budgétaire ci-annexé, présenté et soumis au vote, chapitre par chapitre :

Fonctionnement					
Dépenses			Recettes		
011	Charges à caractère général	273 706,82 €	002	Résultat reporté de fonctionnement	1 225 086,72 €
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00 €	013	Atténuation de charges	0,00 €
014	Atténuations de produits	0,00 €	70	Produit des services du domaine et ventes diverses	380 000,00 €
65	Autres charges de gestion courante	0,00 €	73	Impôts et taxes	0,00 €
66	Charges financières	12 867,78 €	731	Fiscalités locales	0,00 €
67	Charges exceptionnelles	0,00 €	74	Dotations et participations	0,00 €
68	Dotations aux provisions	0,00 €	75	Autres produits de gestion courante	0,00 €
022	Dépenses imprévues	0,00 €	76	Produits financiers	0,00 €
023	Virement à la section d'investissement	1 158 512,12 €	77	Produits exceptionnels	0,00 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	160 000,00 €	42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €
TOTAL		1 605 086,72 €	TOTAL		1 605 086,72 €

- La section d'exploitation est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 1.605.086,72 €.

Investissement					
Dépenses			Recettes		
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00 €	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	90 987,30 €
16	Emprunts et dettes assimilées	59 500,00 €	021	Virement de la section de fonctionnement (recettes)	1 158 512,12 €
20	Immobilisations incorporelles	0,00 €	10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €
204	Subventions d'équipement versées	0,00 €	13	Subventions d'investissement (reçues)	0,00 €
21	Immobilisations corporelles	349 999,42 €	16	Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
23	Immobilisations en cours	898 551,07 €	27	Autres immobilisations financières	0,00 €
26	Participations et créances rattachées à des participations	0,00 €	45412	Travaux exécutés d'office (recettes)	0,00 €
27	Autres immobilisations financières	0,00 €	040	Opérations d'ordre de transfert entre section	160 000,00 €
45411	Travaux exécutés d'office (dépenses)	0,00 €	RC	Restes à réaliser (recettes)	
040	Opérations d'ordre de transfert entre section		RC	Restes à réaliser (dépenses)	
RC	Restes à réaliser (dépenses)	101 448,93 €	RC	Restes à réaliser (recettes)	
TOTAL		1 409 499,42 €	TOTAL		1 409 499,42 €

- La section d'investissement est approuvée tant en dépenses qu'en recettes pour un montant total de 1.409.499,42 €.

Article 2 : Le Maire et le comptable public sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Fait en l'hôtel de ville, le neuf avril deux mille vingt-quatre.

Pour extrait conforme,

PAMIERS, le 9 avril 2024

Le Maire Adjoint,
Alain ROCHET



Le secrétaire de séance,
Henri UNINSKI

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Henri Uninski', written in a cursive style.

Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte le
après transmission en Préfecture le
après publication le 17/4/2024
ou après notification le